**N° 5992**

**Projet de loi**

**portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Géorgie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que du Protocole y relatif, signé à Luxembourg le 15 octobre 2007**

Le projet de loi sous rubrique approuve la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Géorgie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi que le Protocole y relatif, signés à Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Des discussions en vue de conclure une Convention contre les doubles impositions avec la Géorgie se sont tenues à Luxembourg du 20 au 23 novembre 2006, suite à une demande émanant de la Géorgie. La Convention a été paraphée le 23 novembre 2006 à Luxembourg et a été signée le 15 octobre 2007.

Les articles de la Convention reprennent pour la plupart les principes du modèle de Convention de l’OCDE.